



Prévention

Recruter et former un animateur

RECRUTER

- Prendre le temps d'un entretien qui permet de vérifier l'adéquation de la personne à la mission proposée, de tester sa motivation, et de repérer les formations qui lui seraient nécessaires (contenus de foi, aides éducatives, etc). Faire recevoir, si besoin, le candidat successivement par plusieurs personnes qui discernent collégialement.
- Prendre des renseignements sur la personne, y compris si elle est bénévole. Demander un extrait de casier judiciaire. Il s'agit de rendre impossible le choix d'éducateur ou d'animateur parmi des agresseurs, suspects ou déjà condamnés.
- S'assurer que la personne est désireuse d'être accompagnée tout au long de sa mission, de travailler en équipe, d'entrer dans le projet pastoral et éducatif.
- Remettre le guide « *Lutter contre les abus sexuels* » et faire signer la charte de bonne conduite.

FORMER

L'animateur doit savoir qu'il participera à différentes formations, proposées par la structure dans laquelle il est recruté, par le diocèse ou par différents partenaires (Centre théologique de Meylan ou autres). Voici quelques formations qui lui seront proposées :

- Formation *Nouveaux animateurs*, formations dans le cadre de l'enseignement catholique, formations dans le cadre du mouvement éducatif
- Formation diocésaine sur le contenu de la foi
- Formation à l'éducation affective, relationnelle et sexuelle (EARS)
- Formation diocésaine à l'accueil et à l'écoute
- Formations thématiques